selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version 1.2

Date de révision: 02/25/2025

Numéro de la FDS: 50000663

Date de dernière parution: 12/03/2024 Date de la première parution: 05/30/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit CYGON® 400 g/L EC

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000663

Nature chimique Mélange

Numéro d'enregistrement

de produit

35268

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme insecticide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC Corporation

2929 WALNUT ST

PHILADELPHIA PA 19104

USA

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Sensibilisation des voies

respiratoires

Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger







Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme

ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrosta-

tiques.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protec-

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

> tion/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 Ne PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants

1	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
cyclohexanone	cyclohexanone	108-94-1	>= 30 - < 60 *
dimethoate	dimethoate	60-51-5	>= 30 - < 60 *
Solvent naphtha (petro-	Solvent naphtha	64742-95-6	>= 5 - < 10 *
leum), light arom.	(petroleum),		>= 2 - < 10

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

	light arom.		
maleic anhydride	maleic anhy- dride	108-31-6	>= 0.1 - < 1 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plu-

sieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconfort, retirer immédiatement de l'exposition. Valises légères: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes se développent. Cas graves: Consultez immédiatement un médecin ou

appelez une ambulance.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si de

l'irritation se développe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

iste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un

médecin.

Rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Au contact, les premiers symptômes à apparaître peuvent être une irritation. Symptômes d'inhibition de la cholinestérase : nausées, maux de tête, vomissements, crampes, faiblesse,

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version 1.2

Date de révision: 02/25/2025

Numéro de la FDS: 50000663

Date de dernière parution: 12/03/2024 Date de la première parution: 05/30/2024

vision floue, pupilles pointues, oppression thoracique, respiration laborieuse, nervosité, transpiration, larmoiement, bave ou écume de la bouche et du nez, spasmes musculaires et coma

.

L'ingrédient actif est un inhibiteur de la cholinestérase affectant les systèmes nerveux central et périphérique produisant une dépression respiratoire.

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Protection pour les secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins

: Ce produit contient un inhibiteur réversible de la cholinestérase. Le sulfate d'atropine est un antidote. Soutenir la respiration au besoin avec l'élimination des sécrétions, le maintien d'une voie aérienne brevetée

et, si nécessaire, une ventilation artificielle. Si la cyanose est absente : Adultes - commencer le traitement en administrant 2 mg d'atropine par voie intraveineuse ou intramusculaire, si nécessaire, et répéter avec 0,4 - 2,0 mg d'atropine à 15 minutes d'intervalle jusqu'à ce que l'atropinisation se produise (tachycardie, rougeur de la peau, bouche sèche, mydriase) ; Enfants de moins de 12 ans - dose initiale = 0,05 mg/kg de poids corporel et dose répétée = 0,02 - 0,05 mg/kg de poids corporel. Commencez 2-PAM en même temps, en suivant les dosages et l'administration recommandés par le fabricant. La morphine, la réserpine, les phénothiazines et la théophylline sont probablement contre-indiquées.

Au premier signe d'œdème pulmonaire, le patient doit recevoir de l'oxygène supplémentaire et être traité de manière symptomatique. Observer le patient pour s'assurer que ces symptômes ne se reproduisent pas lorsque l'atropinisation se dissipe. En cas de contact avec les yeux, instiller une goutte d'homatropine.

Au premier signe d'œdème pulmonaire, le patient doit recevoir de l'oxygène supplémentaire et être traité de manière symptomatique.

Si l'un des signes d'inhibition de la cholinestérase se produit, appelez immédiatement un médecin (médecin), une clinique ou un hôpital. Expliquez que la victime a été exposée à un insecticide organophosphoré.

Décrivez son état et le degré d'exposition. Retirer immédiatement la personne exposée de la zone où le produit est pré-

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version 1.2

Date de révision: 02/25/2025

Numéro de la FDS: 50000663

Date de dernière parution: 12/03/2024 Date de la première parution: 05/30/2024

sent.

Des procédures de décontamination telles que le lavage du corps entier, le lavage gastrique et l'administration de charbon actif sont souvent nécessaires.

Le chlorure d'obidoxime (Toxogonine), alternativement le chlorure de pralidoxime (2-PAM), peut être administré en complément, mais pas en remplacement du sulfate d'atropine. Le traitement par oxime doit être maintenu tant que le sulfate d'atropine est administré.

De nombreuses informations sur l'inhibition de la (acétyl)cholinestérase par les insecticides organophosphorés et son traitement peuvent être trouvées sur Internet. Des procédures de décontamination telles que le lavage du corps entier, le lavage gastrique et l'administration de charbon actif sont souvent nécessaires.

ANTIDOTE: Si des symptômes d'inhibition de la cholinestérase (voir sous-section 4.2.) sont présents, administrer dès que possible du sulfate d'atropine, qui est souvent un antidote salvateur, à fortes doses, DEUX à QUATRE mg par voie intraveineuse ou intramusculaire. Répéter toutes les 5 à 10 minutes jusqu'à l'apparition de signes d'atropinisation et maintenir une atropinisation complète jusqu'à ce que le produit chimique soit entièrement métabolisé.

Une rechute peut survenir après une amélioration initiale. UNE SURVEILLANCE TRÈS ÉTROITE DU PATIENT EST INDIQUÉE PENDANT AU MOINS 48 HEURES SELON LA GRAVITÉ DE L'INTOXICATION.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Le produit peut se décomposer rapidement lorsqu'il est chauf-

fé, ce qui peut provoquer une explosion.

Produits de combustion dan: :

gereux

Cyanure d'hydrogène Oxydes de phosphore

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone oxydes de soufre

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version 1.2

Date de révision: 02/25/2025

Numéro de la FDS: 50000663

Date de dernière parution: 12/03/2024 Date de la première parution: 05/30/2024

mées.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'allumage.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones en contrebas.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Ne jamais remettre les déversements dans les contenants d'origine pour les réutiliser. Ramasser et transférer le matériau déversé dans un récipient correctement étiqueté sans créer de poussière. Pour les déversements sur du béton ou d'autres surfaces non poreuses, la zone peut être nettoyée avec une petite quantité d'eau et de savon. Ne laissez pas la solution de nettoyage pénétrer dans les égouts. Utilisez un matériau absorbant inerte pour absorber la solution de nettoyage et transférez-la dans le récipient correctement étiqueté. Lorsque le déversement se produit sur le sol, le seul moyen efficace de décontaminer la zone est d'enlever les 5 à

7 premiers centimètres de sol.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 q/L EC

Version 1.2

Date de révision: 02/25/2025

Numéro de la FDS: 50000663

Date de dernière parution: 12/03/2024 Date de la première parution: 05/30/2024

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.

Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

La fusion du diméthoate peut provoquer une explosion et ne doit jamais être utilisée pour vider les fûts. Ne chauffez pas le diméthoate au-dessus de 35°C. Chauffer uniquement indirectement et en présence de solvant. Chauffage local avec par ex. un équipement de chauffage électrique ou à la vapeur peut augmenter considérablement le risque d'explosion et ne devrait jamais avoir lieu.

Avant de poursuivre le traitement, il est recommandé de dissoudre le diméthoate à température ambiante dans le solvant à utiliser dans la formulation. Si nécessaire, un solvant préchauffé à 35°C peut être utilisé. La circulation du solvant peut accélérer la dissolution.

Porter un équipement de protection personnelle.

Conditions de stockage sures

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter Ne pas entreposer près des acides.

Température d'entreposage recommandée

< 25 °C

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
cyclohexanone 108-94-1		TWA	20 ppm 80 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	50 ppm 200 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		STEL	50 ppm	CA BC OEL
		VEMP	25 ppm 100 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
		STEL	50 ppm	ACGIH
Solvent naphtha (petroleum), light arom.	64742-95-6	VEMP	200 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	ACGIH
maleic anhydride	108-31-6	TWA	0.1 ppm 0.4 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	0.1 ppm	CA BC OEL
		VEMP (la poussière inhalable et la fraction vapeur)	0.01 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable et vapeur)	0.01 mg/m3	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Temps d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
cyclohexanone	108-94-1	1,2- cyclo- hexanediol	Urine	Fin du quart de travail à la fin de la se- maine de travail	80 mg/l	ACGIH BEI
		Cyclo- hexanol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt	8 mg/l	ACGIH BEI

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

				que possible après l'arrêt de l'exposition)		
dimethoate	60-51-5	L'activité acétylcholi- nestérase	Dans des globules rouges	Fin de quart de travail	70 % de la ligne de base indivi- duelle	ACGIH BEI
		Activité butyrylcho- linestérase	Dans le sérum ou le plasma	Fin de quart de travail	60 % de la ligne de base indivi- duelle	ACGIH BEI

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire autonome

reil respiratoire autonome.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la

concentration maximale prévue du contaminant

(gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire. Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de

libération du produit (poussière).

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée

du contact.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un masque et des vêtements de protection en cas de

problèmes lors du traitement.

S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécu-

rité sont situées près du poste de travail.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

Tenue de protection étanche à la poussière

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Mesures de protection : Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Porter un équipement de protection adéquat.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : liquide

Couleur : incolore

jaune pâle

Odeur : amande amère

Seuil de l'odeur : non établi(e)

pH : 3.12

(solution à 1% dans l'eau)

Point de fusion/congélation : < 0 °C

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

non établi(e)

Point d'éclair : env. 48 °C

Méthode: vase clos

Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non établi(e)

Limite d'explosivité, inférieure : non établi(e)

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version 1.2

Date de révision: 02/25/2025

Numéro de la FDS: 50000663

Date de dernière parution: 12/03/2024 Date de la première parution: 05/30/2024

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Pression de vapeur : non établi(e)

Densité de vapeur relative : non établi(e)

Densité : 1.06 g/cm3 (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : émulsionnable

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

non établi(e)

Température d'auto-

inflammation

310 °C

Température de décomposi-

tion

non déterminé

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 6.4 mPa,s (20 °C)

env. 4.0 mPa,s (40 °C)

Viscosité, cinématique : non établi(e)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

Taille des particules : non établi(e)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

L'échauffement du mélange dégagera des vapeurs inflam-

mables, toxiques ou nocives et irritantes.

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 50000663 Date de la première parution: 05/30/2024

Produits incompatibles : Alcalis forts, amines et composés oxydants forts. Le produit

peut corroder les métaux (mais ne répond pas aux critères de

classification).

Produits de décomposition

dangereux

Voir la sous-section 5.2

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. 550 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: FIFRA 81.03

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Composants:

cyclohexanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,890 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation à court terme.

dimethoate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 348 - 423 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD Symptômes: hypoactivité, Tremblements

DL50 (Rat, femelle): 300 - 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD Symptômes: hypoactivité, Tremblements

BPL: oui

Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

DL50 (Souris, mâle et femelle): 160 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 50000663 Date de la première parution: 05/30/2024

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): env. 1.6 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

CL50 (Rat): 3 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Tremblements

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique

après un seul contact avec la peau. Remarques: pas de mortalité

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

BPL: oui

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique

après un seul contact avec la peau. Remarques: pas de mortalité

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3,492 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

DL50 (Rat, mâle): 6,984 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.193 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3,160 mg/kg

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique

après un seul contact avec la peau.

maleic anhydride:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,090 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, femelle): 2,620 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

14/35

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Composants:

cyclohexanone:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Irritation de la peau

dimethoate:

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.

BPL : oui

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Irritation légère de la peau

maleic anhydride:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Résultat : Irritation modérée des yeux Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

cyclohexanone:

Résultat : Des effets irréversibles aux yeux

Méthode : Essai biologique sur membrane chorioallantoïque d'œuf de

poule

dimethoate:

Espèce : Lapin

15/35

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

Résultat : Irritation légère des yeux Évaluation : Irritation légère des yeux

Méthode : EPA OPP 81-4

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux Évaluation : Irritant pour les yeux.

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

maleic anhydride:

Espèce : Lapin

Résultat : Des effets irréversibles aux yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Produit:

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Possibilité ou évidence d'un degré allant de faible à modéré

de sensibilisation cutanée chez l'être humain

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

dimethoate:

Type d'essai : Essai de maximisation

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cobaye

Évaluation : Pas un sensibilisateur cutané.
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

BPL : oui

Type d'essai : Test sur ganglions lymphatiques locaux

Évaluation : Pas un sensibilisateur cutané.
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

maleic anhydride:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Souris

Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1A.

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Mutagénécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

Composants:

cyclohexanone:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: étude in vitro sur les dommages et/ou la répara-

tion de l'ADN

Système de test: Fibroblastes diploïdes humains Méthode: Directives du test 482 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-

fère, in vitro

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat (mâle et femelle)

Voie d'application: inhalation (vapeurs) Méthode: Directives du test 475 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: test de létalité dominante

Espèce: Rat (mâle et femelle)

Voie d'application: inhalation (vapeurs) Méthode: Directives du test 478 de l'OECD

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version 1.2

Date de révision: 02/25/2025

Numéro de la FDS: 50000663

Date de dernière parution: 12/03/2024 Date de la première parution: 05/30/2024

Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile) (mâle et fe-

Voie d'application: Inhalation

Méthode: Directives du test 477 de l'OECD

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

dimethoate:

Génotoxicité in vitro Type d'essai: Test de Ames

Système de test: Salmonella typhimurium

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée

Espèce: Rat

Type de cellule: Cellules du foie

Résultat: positif

Type d'essai: test de létalité dominante

Espèce: Souris

Méthode: Directives du test 478 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

BPL: oui

Type d'essai: test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat Résultat: négatif

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Génotoxicité in vitro Type d'essai: étude in vitro sur les dommages et/ou la répara-

Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-

Espèce: Rat (mâle et femelle)

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

Voie d'application: Inhalation

Résultat: négatif

maleic anhydride:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-

fère, in vitro

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-

seuse

Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Inhalation

Méthode: Directives du test 475 de l'OECD

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Composants:

cyclohexanone:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 104 weeks

Dose : (462 and 910 mg/kg/d

LOAEL : 3,300 ppm Résultat : positif

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

maleic anhydride:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années

Dose : 0, 10, 32, 100 Poids corporel mg / kg

NOEL : 10 Poids corporel mg / kg

Méthode : Directives du test 451 de l'OECD

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Le poids des données ne supporte pas la classification

- Évaluation comme toxique pour la reproduction

Composants:

cyclohexanone:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Dose: 1.02, 2.04, 4.1 mg/l

Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 4.1 mg/l Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 2.04 mg/l Toxicité générale sur la génération F2: NOAEC: 2.04 mg/l

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e) Dose: 50, 250, 500 mg/kg b.w.

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 250 Poids corporel mg /

kg

Tératogénicité: NOAEL: 500 Poids corporel mg / kg

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: Aucun effet tératogène.

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la ferti-

lité.

dimethoate:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Dose: 1, 15, 65 parties par million

Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 15 ppm

Symptômes: Incidences sur l'accouplement

BPL: oui

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: 1.2 02/25/2025

Numéro de la FDS: 50000663

Date de dernière parution: 12/03/2024 Date de la première parution: 05/30/2024

Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat

Dose: 0.2, 1, 6.5 mg/kg p.c./jour

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1 Poids corporel

mg / kg

Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 6.5 Poids

corporel mg / kg

Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

BPL: oui

Type d'essai: toxicité pour la reproduction sur une génération

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) Dose: 6.5 mg/kg p.c./jour

Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 6.5 mg/kg

p.c./jour

Symptômes: Incidences sur l'accouplement Méthode: Directives du test 415 de l'OECD

BPL: oui

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations

Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs) Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 7.5 mg/l

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Toxicité maternelle générale: LOAEC: 500 partie par million

Symptômes: Incidences sur la mère.

maleic anhydride:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 55, and 150 milligramme par kilogramme

Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 20 Poids corporel

mg/kg

Fertilité: NOEL: 55 Poids corporel mg / kg Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'un traitement unique: 15 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 140 Poids corporel

na / ka

Tératogénicité: NOAEL: >= 140 Poids corporel mg / kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

Embryotoxicité.: NOAEL: >= 140 Poids corporel mg / kg

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoguer somno-

lence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

cyclohexanone:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

dimethoate:

Organes cibles : Système nerveux

Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

maleic anhydride:

Voies d'exposition : inhalation (poussière/brume/émanations)

Organes cibles : Appareil respiratoire

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 1.

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

Toxicité à dose répétée

Composants:

cyclohexanone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 143 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

Dose : 40, 143 and 407 mg/kg b.w. Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

dimethoate:

Espèce : Rat

LOAEL : 2.5 mg/kg p.c./jour

Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : Inhibition de la cholinestérase

Espèce : Rat

NOAEL : 0.06 - 0.08 mg/kg p.c./jour LOAEL : 3.22 - 3.78 mg/kg p.c./jour

Durée d'exposition : 90d

Symptômes : Inhibition de la cholinestérase

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0.8 - 0.9 mg/l Voie d'application : Inhalation : vapeur

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat, mâle NOAEL : 600 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

maleic anhydride:

Espèce : Chien, mâle et femelle

NOAEL : 60 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

Dose : 0, 20, 40, or 60 mg/kg p.c./jour Méthode : Directives du test 409 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 10 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 2 years

Dose : 0, 10, 32, and 100 mg/kg p.c./jour Méthode : Directives du test 452 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

Espèce : Rat, mâle et femelle

LOAEC : 0.0011 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 6 months

Organes cibles : Appareil respiratoire

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produit:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Composants:

dimethoate:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

dimethoate:

Remarques : Le diméthoate est rapidement absorbé et excrété après admi-

nistration orale. Il est largement métabolisé. Le diméthoate et ses métabolites se trouvent principalement dans le foie et les

reins. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 8.9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.0 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Remarques: Matière active

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.04 mg/l

Durée d'exposition: 21 Days Remarques: Matière active

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 246

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 31 mg/kg de poids sec

(p.s.)

Durée d'exposition: 14 d

Remarques: Les renseignements se rapportent au composé

principal.

Toxicité pour les organismes

terrestres

CL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.29 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

CL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.37 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

DL50 (Colinius virginianus): 10.5 mg/kg

Remarques: Ingrédient actif

Composants:

cyclohexanone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 527 - 732

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version 1.2 Date de révision: 02/25/2025

Numéro de la FDS: 50000663

Date de dernière parution: 12/03/2024 Date de la première parution: 05/30/2024

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 30 min

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

dimethoate:

Toxicité pour les poissons

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 2.4

ma/l

Type d'essai: Étape de vie précoce

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.48 - 0.66 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.04 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis)): 15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-3

BPL: oui

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.6 - 2.5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

NOEC (Crassostrea virginica (huître atlantique)): 46 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 117 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capri-

cornutum)): > 95 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Navicula pelliculosa (Diatom)): > 98 mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version 1.2 Date de révision: 02/25/2025

Numéro de la FDS: 50000663

Date de dernière parution: 12/03/2024 Date de la première parution: 05/30/2024

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.5400

BPL: oui

NOEC (Lemna gibba (lentille d'eau)): 41.5 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type d'essai: Test de renouvellement statique Méthode: Directives du test 221 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.4 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 2.4

mg/l

Type d'essai: Étape de vie précoce

BPL: oui

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.25 mg/l

Type d'essai: Phase de Vie-Précoce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

LOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 96 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: Directives du test 229 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.04 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

NOEC (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0.14 mg/l

Durée d'exposition: 32 d

Type d'essai: Essai en dynamique

BPL: oui

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 31 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

BPL: oui

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 2.87 mg/kg

Durée d'exposition: 28 d Point final: la reproduction

BPL: oui

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 44 mg/kg

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.2100

NOEC (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 35.4 ppm

Point final: Test de reproduction

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version 1.2

Date de révision: 02/25/2025

Numéro de la FDS: 50000663

Date de dernière parution: 12/03/2024 Date de la première parution: 05/30/2024

Méthode: Directives du test 206 de l'OECD

BPL: oui

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 17.3 mg/kg

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Méthode: EPA OPP 71-2 (test de toxicité alimentaire aviaire)

BPL: oui

NOEC (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 10.1 ppm

Point final: Test de reproduction

Méthode: Directives du test 206 de l'OECD

BPL: oui

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 12 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par contact Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

BPL: oui

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 4 µg/abeille Point final: Toxicité aiguë par voie orale Méthode: Directives du test 213 de l'OECD

BPL: oui

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Toxicité pour les poissons

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 3.1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les poissons : NOELR (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.6

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

(Toxicité chronique) mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.6 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Tetrahyména pyriformis): 15.41 mg/l

Durée d'exposition: 40 h

Type d'essai: Inhibition de la croissance

Remarques: La valeur donnée est basée sur une approche SAR/AAR à l'aide de la boîte à outils OECD, DEREK, les mo-

dèles VEGA QSAR (modèles CAESAR), etc.

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

maleic anhydride:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 42.81 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11.8

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 74.35

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (Pseudomonas putida): 44.6 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version 1.2

Date de révision: 02/25/2025

Numéro de la FDS: 50000663

Date de dernière parution: 12/03/2024 Date de la première parution: 05/30/2024

Méthode: DIN 38 412 Part 8

Persistance et dégradabilité

Composants:

cyclohexanone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

dimethoate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Solvent naphtha (petroleum), light arom.:

Biodégradabilité : Concentration: 49.2 mg/l

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 77.05 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

maleic anhydride:

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non-adaptée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 90 % Durée d'exposition: 25 d

Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

cyclohexanone:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 0.86 (25 °C)

dimethoate:

Bioaccumulation : Espèce: Salmo gairdneri

Coefficient de bioconcentration (BCF): > 1,000

Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccu-

mulation.

Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Pow: 5.7 (20 °C)

log Pow: 0.75 (20 °C)

Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

maleic anhydride:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -2.61

Mobilité dans le sol

Composants:

dimethoate:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

dimethoate:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 1993

Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(Cyclohexanone, Solvent naphtha (petroleum), light aromatic,

Dimethoate)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1993

Nom d'expédition : Flammable liquid, n.o.s.

(Cyclohexanone, Solvent naphtha (petroleum), light aromatic,

Dimethoate)

Classe : 3 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

Instructions de conditionne- : 366

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- : 355

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

Code IMDG

No. UN : UN 1993

Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(Cyclohexanone, Solvent naphtha (petroleum), light aromatic,

Dimethoate)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 1993

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(Cyclohexanone, Solvent naphtha (petroleum), light aromatic,

Dimethoate)

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

Code ERG : 128 Polluant marin : non

Remarques : Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'embal-

lage conformément au TMD 4.23.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Solvent naphtha (petroleum), light arom.

maleic anhydride

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des

exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

PMRA/PCPA Information

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:, Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

PRUDENCE

Evite respirar el polvo o la niebla del aerosol., Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements., Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes., Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme., L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises

selon le Règlement sur les produits dangereux



CYGON® 400 g/L EC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/03/2024 1.2 02/25/2025 Date de la première parution: 05/30/2024

dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique: PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique